



Anjou Actiparc "La Guittière"
A SEICHES SUR LE LOIR

**DOSSIER DE REALISATION DE LA
ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ**

Programme des équipements publics
à réaliser dans la ZAC



79 Rue Desjardins – BP 80110 49101 ANGERS CEDEX 02

juillet 07

La ZAC Anjou Actiparc "La Guittière" à SEICHES SUR LE LOIR a été créée par délibération du Conseil Communautaire en date du 7 mars 2007.

Les études et la réalisation de cette opération d'aménagement avaient préalablement été confiées à la SODEMEL par convention de concession en date du 08/03/06, visée en Préfecture le 05/05/06.

La ZAC est assortie d'un Programme d'Equipements Publics consistant en travaux de viabilité (infrastructure), à savoir :

- ⊗ La voirie de desserte interne ;
- ⊗ Les réseaux nécessaires à l'assainissement et à l'alimentation des constructions futures ;
- ⊗ Les aménagements connexes : bassins de rétention, cheminements piétons, plantations.

Le montage juridique opérationnel prévoit la réalisation de ces travaux par la SODEMEL dans le cadre de la concession.

Conformément à l'article R. 311-7 du Code de l'Urbanisme, le tableau présenté ci-après définit la nature, le maître d'ouvrage, le gestionnaire et la nature de l'accord du maître d'ouvrage public concerné, les caractéristiques indicatives des équipements étant précisées en annexe ci-jointe :

Equipement	Maître d'Ouvrage	Prise en charge et gestion	Accord du maître d'ouvrage public
Voirie	SODEMEL	CC du Loir	Concession d'aménagement Titre III – article 17-3 – Approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 08/03/06
Assainissement eaux pluviales	SODEMEL	CC du Loir	Concession d'aménagement Titre III – article 17-3 – Approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 08/03/06
Eau potable	SODEMEL	SIAP de Seiches sur le Loir	
Electricité - Réseau BT - Réseau MT	SIEML EDF	SIEML EDF	Concession Concession

Equipement	Maître d'Ouvrage	Prise en charge et gestion	Accord du maître d'ouvrage public
Génie civil télécommunications.	SODEMEL	CC du Loir	Concession d'aménagement Titre III – article 17-3 – Approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 08/03/06
Eclairage public	SODEMEL	CC du Loir	Concession d'aménagement Titre III – article 17-3 – Approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 08/03/06
Espaces verts	SODEMEL	CC du Loir	Concession d'aménagement Titre III – article 17-3 – Approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 08/03/06



1234567890
1234567890
1234567890